

Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation du CQP « Moniteur de Tir Sportif »

REFERENTIELS

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif			
A.1.1 – Repérage des ressources de la structure et des besoins des participants à une séance d'initiation ou de découverte ou à un cycle de séances en Tir Sportif.	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif en vue de proposer un contenu approprié et en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Épreuve 1 Rédaction d'un dossier professionnel suivi d'un entretien	Le candidat identifie les attentes et les motivations des participants en vue de concevoir un cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif. > Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...). > Les attentes et motivations des participants sont formulées. > Les attentes spécifiques des participants sont identifiées notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. > L'appréhension des participants par rapport à l'activité est évaluée. > Les caractéristiques des participants sont identifiées et explicitées notamment celles concernant les personnes en situation de handicap.
	C.1.1.2 – Repérer les besoins spécifiques des participants en utilisant des outils d'évaluation pour évaluer leur niveau de pratique et leurs caractéristiques morphologiques afin de concevoir un cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif.	Épreuve 2 Observation du candidat au cours d'une mise en situation professionnelle suivi d'un entretien individuel	Le candidat identifie les capacités physiques et les besoins spécifiques des participants en vue de concevoir un cycle de séances en Tir Sportif. > Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...). > Le référentiel de niveaux de pratique en vigueur (fédéral ou autre) est connu. > Les niveaux de pratique et technique des participants sont repérés. > Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés suivant les exigences de l'activité.
	C.1.1.3 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances d'initiation ou de découverte adaptés à la pratique du Tir Sportif.	+	Le candidat identifie les moyens à sa disposition en vue de concevoir un cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif. > Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées. > Le projet de la structure est identifié > Le site de pratique est décrit (zone de pratique, possibilités pédagogiques, aménagement nécessaire pour une pratique sécurisée...).
A.1.2 – Conception d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif.	C.1.2.1 – Concevoir un cycle de séances d'initiation et découverte en Tir sportif afin d'assurer une progression des participants en s'appuyant sur une démarche pédagogique adaptée notamment pour les pratiquants en situation de handicap.	Épreuve 3 Démonstration des gestes techniques dans deux disciplines, Les stagiaires en situation de handicap	Le candidat présente un cycle de 6 séances en vue d'assurer la progression des participants > Le cycle en Tir Sportif est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances). > Les objectifs du cycle en Tir Sportif tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants préalablement identifiés. > Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap). > La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours du cycle en Tir Sportif est explicitée > Le référentiel de niveau de pratique est utilisé. > Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre du cycle en Tir Sportif tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités.

	C.1.2.2 - Analyser les contraintes liées au temps imparti, au matériel, au lieu disponible et aux caractéristiques des participants afin de définir les grilles de séances et les situations pédagogiques cohérentes du cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif.	s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves.	Le candidat présente les grilles de 6 séances d'initiation ou de découverte et des situations pédagogiques adaptées en vue d'assurer la progression des participants. > Les grilles de séance en Tir Sportif sont formalisées par écrit. > Les objectifs en Tir Sportif sont cohérents avec ceux du cycle de séances. > Le déroulé des séances pédagogiques en Tir Sportif (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée. > Les grilles de séance en Tir Sportif proposées tiennent compte du temps disponible, du lieu de pratique et du nombre et des caractéristiques des participants. > Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de Tir Sportif. > Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés.
	C.1.2.3 – Prévoir les mesures de sécurité au cours des séances d'initiation ou de découverte de Tir Sportif afin d'assurer l'intégrité physique et la protection des participants et des tiers en tenant compte des obligations légales et des règles liées à celles-ci.		Le candidat présente les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des tiers en connaissant les obligations légales et les règles de sécurité. > Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours de la séance sont explicitées. > Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Moniteur de Tir Sportif sont explicitées. > Les risques pour les participants de l'activité, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés. > Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et à l'activité (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...).
	C.1.2.4 – Prévoir les modalités d'évaluation du cycle de séances d'initiation ou de découverte de Tir Sportif en vue d'y proposer des modifications ou ajustements.		Le candidat propose une évaluation de son cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif. > Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables). > Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés à l'activité. > La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements aux séances en Tir Sportif est explicitée.
A.1.3 – Animation d'une séance d'initiation ou de découverte en Tir Sportif.	C. 1.3.1 - Accueillir les participants à une séance d'initiation ou de découverte de Tir sportif y compris les participants rencontrant une situation de handicap, afin de créer un climat favorable à l'implication de tous, en mettant en place un environnement adapté à la pratique.		Le candidat présente le cadre d'accueil des participants à une séance de d'initiation ou de découverte > La démarche pour vérifier et installée le matériel nécessaire à la séance est précisée. > L'installation du matériel crée les conditions favorables d'accueil des participants et de la réalisation de la séance > La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre de spécialités de pelote basque est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...) > Les objectifs et le déroulement de la séance sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...) > La tenue des participants est vérifiée en début de séance (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...)
	C.1.3.2 – Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte de Tir Sportif pour assurer le bon déroulement de celle-ci en veillant à adapter son discours et son attitude suivant les situations rencontrées.		Le candidat communique de manière adaptée avec les participants avec professionnalisme tout au long de la séance. > Les consignes nécessaires à la réalisation d'une séance d'initiation ou de découverte de Tir Sportif sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...). > Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte, initiation, ...) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap. > Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours d'une séance d'initiation ou de découverte de Tir Sportif > Le vocabulaire spécifique à « de l'activité Tir Sportif » est explicité. > Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple). > Les tensions et conflits éventuels au sein du groupe sont circonscrits. > La posture professionnelle est adaptée aux situations rencontrées lors de la séance.
	C.1.3.3 – Conduire une séance d'initiation ou de découverte de Tir Sportif afin de réaliser les objectifs préalablement définis en mobilisant notamment les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.		Le candidat met en œuvre une séance d'initiation ou de découverte en Tir Sportif avec toutes ses composantes attendues. > L'occupation de l'espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée. > Les caractéristiques de l'espace de pratique de Tir sont prises en compte (intérieur / extérieur). > L'utilisation du matériel pédagogique au cours de la séance est argumentée. > Le respect des principes et des logiques internes de l'activité par les participants est vérifié. > Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants. > Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées.

			> Les choix d'animation effectués au cours de la séance sont argumentés. > Les conseils apportés sur les gestes et techniques spécifiques sont notamment proposés sous forme de démonstration. > Les situations à risque ou d'incident sont anticipés.
	C.1.3.4 – Mettre en pratique les fondamentaux techniques du Tir sportif en vue de les transmettre suivant les objectifs préalablement définis au cours du cycle de séances d'initiation ou de découverte de Tir sportif.		Le candidat présente sa maîtrise des fondamentaux techniques > Les fondamentaux techniques de l'activité du tir sportif sont maîtrisés. > Les fondamentaux techniques de l'activité du tir sportif sont explicités. > Une démonstration des gestes techniques de base est proposée suivant les objectifs donnés.
	C.1.3.5 – Observer les comportements des participants afin d'adapter le déroulement d'une séance d'initiation ou de découverte de Tir sportif en ajustant les situations pédagogiques initialement prévues.		Le candidat propose des adaptations cohérentes de son animation. > Les situations pédagogiques et les évolutions proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des pratiquants. > Des critères d'observations des participants sont présentés. > Les freins et les difficultés rencontrés par les participants sont identifiés.
A.1.4 – Mise en sécurité des participants et des tiers.	C.1.4.1 – Énoncer les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou de découverte de Tir sportif afin de les rendre explicites en s'assurant de leur bonne compréhension.		Le candidat transmet les règles de sécurité aux pratiquants en s'assurant de leur bonne compréhension. > Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire. > La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap. > Un briefing de sécurité clair, complet et concis est réalisé avant la mise en route de l'activité Tir Sportif.
	C.1.4.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte de Tir sportif afin de garantir une pratique de Tir Sportif en toute sécurité.		Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité par les participants tout au long d'une séance. > Les zones d'évolution sont sécurisées. > Le port des équipements de protection est vérifié. > Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées en cours de pratique. > Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap...) sont pris en compte dans la conduite de l'activité. > La conduite de l'activité est adaptée aux risques identifiés. > Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées. > Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées.
A.1.5 – Réalisation d'une évaluation d'une séance et d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte en Tir Sportif	C.1.5.1 – Analyser le déroulement d'une séance d'initiation ou de découverte de Tir Sportif en tenant compte des objectifs préalablement fixés afin d'y apporter des améliorations.		Le candidat produit une analyse objective de sa séance > Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin de séance et du cycle en Tir Sportif. > Les points forts et les points faibles sont identifiés en fin de la séance > L'atteinte des objectifs de la séance est mesurée en s'appuyant sur des critères objectivables.
	C1.5.2. – Formuler des modifications ou des ajustements du cycle de séances d'initiation ou de découverte de Tir sportif pour y proposer des pistes d'améliorations en tenant compte des objectifs visés et des constats réalisés.		Le candidat propose des pistes d'amélioration de ses séances et de son cycle de séances en les justifiant au regard des constats réalisés et des objectifs poursuivis. > Les outils d'évaluation définis lors de la conception du cycle sont utilisés. > Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances en Tir Sportif sont identifiés. > Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs en Tir Sportif et des constats effectués au cours de l'animation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	C. 2.1.1 – Communiquer avec les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie afin de s'assurer du respect des consignes en vigueur.	Élaboration d'un écrit dans le cadre du stage à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur suivi d'un entretien oral avec deux évaluateurs Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique clairement sur sa structure et fait respecter les règles de vie INDICATEURS Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur
	C. 2.1.2 – Promouvoir les activités proposées et les événements organisés par la structure pour favoriser la participation des publics accueillis.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat promeut les activités et évènements de sa structure avec clarté INDICATEURS Des informations sont communiquées aux publics accueillis (participants, famille, entourage, ...) de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...) Les informations délivrées sur les activités et événements sont fiables Les informations délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes La promotion des activités et des événements est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...) L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée Le candidat oriente les participants vers les différents modes de pratiques de « Tir sportif »
	C. 2.1.3 – Informer les publics accueillis en utilisant des outils de communication adaptés afin de véhiculer une image positive de la structure.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat communique avec les publics avec bienveillance et professionnalisme INDICATEURS L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...) Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...)
A 2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif pour organiser celles-ci suivant les contraintes et ressources nécessaires.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat planifie ses activités avec rigueur INDICATEURS Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires (matériel, ressources humaines, de pratique...) aux séances et activités sont prises en compte Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté

	C.2.2.2 – Identifier la réglementation impactant ses activités en dehors d'une conduite de séance pour organiser celles-ci en tout conformité.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat cible les réglementations utiles à son activité</i> INDICATEURS <i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, buvette...)</i> <i>Les administrations publiques sont identifiées</i> <i>Les éventuelles déclarations administratives sont connues</i>
A.2.3 – Communication avec différents acteurs autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif.	C.2.3.1 – Communiquer avec les autres usagers du lieu de pratique en veillant au bon déroulement de ses activités et celles des autres afin d'anticiper d'éventuelles difficultés et d'assurer une bonne qualité relationnelle.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat connaît et entretient de bonnes relations avec les autres usagers du lieu de pratique</i> INDICATEURS <i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...)</i> <i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants</i> <i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises</i>
	C.2.3.2 – Restituer un bilan en communiquant auprès de ses responsables ou de sa clientèle afin de faire évoluer ses activités.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat fournit des informations régulières aux responsables de sa structure</i> INDICATEURS <i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés</i> <i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables</i> <i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte</i>
	C.2.3.3 – Prévenir des situations d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport en tenant compte des obligations légales afin d'agir en conséquence.		QUALITE GENERALE ATTENDUE <i>Le candidat maîtrise les procédures d'alerte concernant les situations d'incivilités, de violences et de discrimination dans le sport</i> INDICATEURS <i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i> <i>Les situations potentielles d'incivilités, de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i> <i>Les obligations légales de lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport sont connues.</i>

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer dans le domaine des activités physiques et sportives.	C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi dans le domaine des activités physiques et sportives en mobilisant différentes sources d'informations pour être acteur de son parcours professionnel.	Présentation d'un projet professionnel par le candidat à partir d'une trame mise à disposition par le certificateur suivi d'un entretien oral avec deux évaluateurs Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves (voir règlement général du CQP).	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît les principales sources d'information pour développer son projet professionnel INDICATEURS Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...) Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...) Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées
	C.3.1.2 - Analyser les différents modes de contractualisation pour construire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives et agir en toute connaissance de cause.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît les différents modes de contractualisation de travail et leurs grandes caractéristiques INDICATEURS Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées
A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation dans le domaine des activités physiques et sportives.	C.3.2.1 – Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel.		QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat assure une veille active des actions de formations de son secteur ou connexe au sport le cas échéant INDICATEURS Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés
	C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.	QUALITE GENERALE ATTENDUE Le candidat connaît les interlocuteurs à solliciter pour mettre en œuvre son projet de formation INDICATEURS Les principaux interlocuteurs sont connus (employeurs, OPCO...) Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérées. Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés	